

*Le Premier Ministre*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

6 MAI 2008

329

Paris, le 06 MAI 2008  
2.583

Monsieur le Secrétaire Général,

*Vous avez appelé mon attention sur le mouvement de grève engagé par un certain nombre de travailleurs immigrés en situation irrégulière, sans-papiers ou munis de faux papiers, pour obtenir leur régularisation.*

*J'ai suivi avec attention ce dossier et j'ai demandé, en accord avec le Président de la République, à Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire de continuer à travailler, de façon étroite et dans le cadre des lois en vigueur, avec les organisations syndicales et les associations qui s'associent à ce mouvement.*

*Un suivi approfondi du travail d'examen des dossiers mené par les préfetures est fait par le cabinet du Ministre. Celles-ci doivent cependant tenir compte de la situation spécifique de chaque cas au regard des contingences locales, et c'est pourquoi la procédure est déconcentrée au niveau des représentants locaux de l'Etat.*

*De premières régularisations ont eu lieu la semaine dernière, d'autres interviendront cette semaine.*

*L'intégralité des dossiers qui ont été remis sera étudiée dans le même esprit. Je dois cependant appeler votre attention, comme Brice Hortefeux l'a fait, sur la faiblesse de nombre de dossiers présentés et notamment sur la trop fréquente absence de promesse d'embauche par les employeurs : le travail de concertation avec les organisations syndicales et les associations qui accompagnent ces demandeurs de papiers doit ainsi être développé pour trouver la meilleure solution possible pour les travailleurs concernés.*

*C'est bien la preuve qu'une régularisation massive ne peut être efficace car elle aboutirait dans la pratique à léser les étrangers en ne permettant pas de vérifier leurs conditions d'emploi et le respect de leurs droits. Elle ne garantirait pas une bonne intégration dans notre société, ce qui est l'objectif premier de toute politique équilibrée de l'immigration.*

Monsieur Bernard THIBAUT  
Secrétaire Général de la CGT  
263 rue de Paris  
93100 MONTREUIL

*Le Président de la République l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises, et cela faisait partie des engagements qu'il a pris face aux Français pendant la campagne électorale.*

*Vous m'avez par ailleurs demandé d'organiser une réunion plus large sur les travailleurs sans-papiers.*

*La loi du 20 novembre 2007 a fixé les principes et les critères devant organiser l'immigration pour motif professionnel. Le Parlement a, à cette occasion et les débats le montrent, voulu prendre en compte la réalité du travail clandestin dans notre pays. Nous sommes tous d'accord pour considérer qu'il doit être combattu sans relâche car il remet en cause les droits des travailleurs et, en faussant la concurrence, nuit à la pérennité de nos entreprises. C'est pourquoi le législateur a tenu à ce que les sanctions prévues par la loi contre les employeurs en infraction soient renforcées, en même temps qu'il aménageait un dispositif d'accueil des étrangers dans les secteurs économiques où les besoins de main d'œuvre sont reconnus.*

*Il faut laisser à cette loi le temps nécessaire pour trouver toute son application avant de proposer au Parlement d'en tirer les conclusions et d'envisager d'éventuelles modifications, après les concertations qui seraient alors évidemment organisées.*

*Soyez assuré que le Gouvernement tout entier reste attentif à la situation des travailleurs d'origine étrangère, et il sera toujours soucieux d'un dialogue constructif avec les organisations syndicales et les associations concernées par la politique de l'immigration choisie voulue par les Français.*

*C'est dans ce cadre que je ne manquerai pas de faire examiner toutes les propositions qui pourront m'être faites au vu des résultats de cette politique.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

*Bien à vous,*



*François FILLON*